



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS DU MAIRE COMMUNE DE LUYNES DÉPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE (37)	Feuillet n°
DÉCISION PORTANT SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICE RELATIVE À LA MISE EN PLACE D'UN DISPOSITIF PRÉVISIONNEL DE SECOURS À L'OCCASION DE LA RETRAITE AUX FLAMBEAUX ET DU BAL DU 13 JUILLET 2026	Décision 06/03/2026 N° DGS/2026/017

Le Maire de la commune de LUYNES,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-22,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 31 janvier 2023, portant délégation de pouvoirs au Maire en vertu de l'article L.2122-22 du CGCT,

CONSIDÉRANT que la commune organise une retraite aux flambeaux suivie d'un bal le lundi 13 juillet 2026,

CONSIDÉRANT que pour cette manifestation un dispositif prévisionnel de secours doit être mis en place,

DÉCIDE

Article 1 :

De signer avec l'Association TOURAINE SECOURS ASSISTANCE AUX PERSONNES, domiciliée 7 rue des Merises à LIGNIERES DE TOURAINE (37130), une convention de prestation de service relative à la mise en place d'un dispositif prévisionnel de secours à l'occasion de la retraite aux flambeaux et du bal organisés par la commune de Luynes le lundi 13 juillet 2026 de 21h00 à 02h00.

Article 2 :

Le montant TTC de cette prestation s'élève à la somme de 345 € TTC (TROIS CENT QUARANTE CINQ EUROS TOUTES TAXES COMPRISES).

Article 3 :

Conformément aux dispositions des articles R.421-1 et R.421-5 du Code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'ORLÉANS (28 Rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans) dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission au représentant de l'État dans le département et de sa publication sur le site internet de la commune.

Article 4 :

Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision.

Une ampliation sera transmise à Monsieur le Préfet d'Indre-et-Loire et à Monsieur le Trésorier payeur de la ville de Luynes.

Certifié exécutoire par :

- sa transmission au contrôle de légalité

le : 11 MARS 2026

- sa publication sur le site internet de la commune le : 11 MARS 2026

Fait à LUYNES, le 06 mars 2026

Le Maire,



Bertrand FITOURET

Envoyé en préfecture le 11/03/2026

Reçu en préfecture le 11/03/2026

Publié le

ID : 037-213701394-20260306-DGS_2026_017-AR

